

Les députés se plaignent de l'absence de propositions, c'est leur refrain. Ils reprochent à l'opposition de ne pas en présenter. Or l'opposition a formulé des propositions, tant à propos de cette question—elle en a présenté beaucoup au cours du présent débat—qu'à propos du chômage, question que le ministre a abordée. Le ministre a parlé de ces mesures et je lui rappelle, étant donné qu'il en a parlé le premier, que les programmes de formation professionnelle présentés en novembre dernier avaient été recommandés par mon honorable ami le député de Trinity (M. Hellyer) en 1958.

L'hon. M. Starr: On ne m'a pas permis d'en parler.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre dit qu'on ne lui a pas permis d'en parler.

L'hon. M. Starr: On ne m'a pas permis d'aborder ces points.

L'hon. M. Pickersgill: Je m'en tiens aux questions soulevées par le ministre et je n'en introduis pas de nouvelles. Le ministre dit que l'opposition n'a rien proposé au gouvernement. Plutôt que de donner mon opinion que certains pourraient juger intéressée, je citerai un article de la *Canadian Annual Review*, 1960, publication qui était disparue depuis 1939 et que nous serons tous heureux de revoir parce qu'elle contribue grandement à améliorer notre connaissance des affaires du pays. Je citerai de la *Canadian Annual Review* un exposé de ce que le *Globe and Mail* a dit au sujet des propositions—et c'est ce qui rend cette citation pertinente. La *Review* cite le *Globe and Mail*.

Une voix: A quelle page?

L'hon. M. Pickersgill: C'est à la page 20 de la publication. Voici ce qu'on lit dans le *Globe and Mail* du 12 août 1960:

On aurait pu croire que le gouvernement Diefenbaker, qui jouit d'une majorité confortable, aurait orienté et circonscrit le débat. Il n'en a rien fait. Ce sont plutôt l'opposition et les simples députés qui ont pris l'initiative. D'ailleurs, dans tous les débats, ce sont les orateurs de l'opposition qui ont semblé avoir le plus d'idées. Le cabinet n'a guère fait preuve d'esprit d'initiative. Ses membres ont donné l'impression d'être déroutés par les problèmes auxquels ils ont à faire face, de ne trop savoir quelle ligne de conduite adopter, de vouloir remettre toute décision à plus tard, dans l'espoir qu'il surviendrait quelque chose.

M. Ricard: Qui a écrit cela? Un de vos amis?

L'hon. M. Pickersgill: Pour ce qui est de la loi sur l'assurance-chômage, rien n'est encore survenu.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir, cet après-midi, l'occasion de prendre la parole au sujet

[L'hon. M. Pickersgill.]

de l'amendement proposé et de souhaiter la bienvenue au premier ministre (M. Diefenbaker) qui revient à la Chambre, et qui, je l'espère, a quelque chose à dire sur cet important sujet. Il me semble que c'est la cinquième ou sixième fois que nous débattons la question du chômage, soit de cette façon, soit d'une autre. Cependant, nous entendons toujours accuser l'opposition de n'avoir rien d'autre à offrir. La raison en est, je crois, fort simple. Le député de Vancouver-Kingsway (M. Browne) l'a très simplement expliqué hier, et je voudrais revenir sur ce point. Mais avant de le faire, je tiens à dire ce que nous pensons de la caisse elle-même.

Nous—c'est-à-dire le PSD—estimons, ainsi que l'expose notre proposition d'amendement, que la caisse est, en soi, un fonds d'assurance constitué par les cotisations des employés ainsi que par l'élément salaire, apporté de l'employeur. Nous estimons que le gouvernement s'est chargé d'administrer cette caisse et aussi d'y faire un apport. A notre avis, c'est la caisse elle-même qui est un élément d'assurance et qui doit être administrée comme un fonds d'assurance. Elle devrait donc être réservée à l'usage de la proportion de 1 à 3 p. 100 de la population canadienne qui, sans que ce soit de sa faute, se trouve sans emploi, par suite d'un chômage normal. La caisse a donc été créée pour protéger l'économie canadienne, en prévision d'une récession ou d'une crise de chômage.

Bon nombre de préopinants ont affirmé que, depuis des années, on constitue, dans notre pays et dans d'autres, des caisses d'assurance-chômage afin de permettre aux chômeurs de traverser les périodes où ils sont sans emploi, et que ces caisses étaient de première nécessité, pour remédier aux souffrances et aux autres maux qui atteignent ceux qui se trouvent sans travail sans que ce soit de leur faute. A notre avis, c'est là l'objet de la caisse d'assurance-chômage.

Si l'on veut savoir quelle est la différence entre les trois partis politiques, en ce qui concerne la caisse d'assurance-chômage, tout ce qu'il y a à faire, c'est d'examiner le compte rendu des délibérations du comité des relations industrielles, il y a deux ans, alors que les dernières modifications ont été apportées à la loi existant alors. On pourra ainsi établir facilement le point de vue de chacun des trois partis à l'égard de l'assurance-chômage.

Le gouvernement conservateur a apporté à la loi des modifications qui présentent des avantages. Il est tout à fait vrai qu'il a prolongé les périodes de prestations, en les augmentant de 32 à 52 semaines. Pareille mesure a été appréciée à sa juste valeur. Il